



## Habitants éligibles à la fibre optique

Châteauroux, le 29 juillet 2024,

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que les acteurs publics (Région Centre Val de Loire, Département de l'Indre et Communauté de communes), réunis au sein du syndicat mixte RIP36, ont déployé sur votre commune un réseau très haut débit en fibre optique. Ce réseau est désormais exploité et maintenu par la société Berry Fibre Optique.

Concrètement, cela signifie que vous bénéficiez **à compter du mois d'août** des services les plus puissants en matière d'accès à Internet, de télévision et de téléphonie, au même titre que les habitants des zones les plus urbaines de France.

Pour cela, nous vous invitons à **tester votre éligibilité** et à consulter le processus d'abonnement à la fibre optique sur notre **site Internet** :

<https://berryfibreoptique.fr/>

Vous pourrez alors choisir le Fournisseur d'Accès à Internet (F.A.I.) de votre choix parmi les opérateurs présents et ensuite obtenir un rendez-vous pour le raccordement de votre logement. Nous attirons cependant votre attention sur le fait que certains opérateurs sont susceptibles de ne pas être prêts pour cette commercialisation.

Afin de recevoir davantage d'explications sur ce nouveau réseau et les offres de services désormais à votre porte, nous vous invitons à une réunion publique qui aura lieu :

**Le jeudi 5 septembre à 18h30,**

**Salle des fêtes,**

**12 Impasse du Paradis,**

**36160 VIGOULANT**

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à consulter le site de Berry Fibre Optique, rubrique : *J'ai besoin d'aide* ou par téléphone : **02 45 45 00 30**.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les plus cordiaux.



**M. Laurent ROUSSAT**

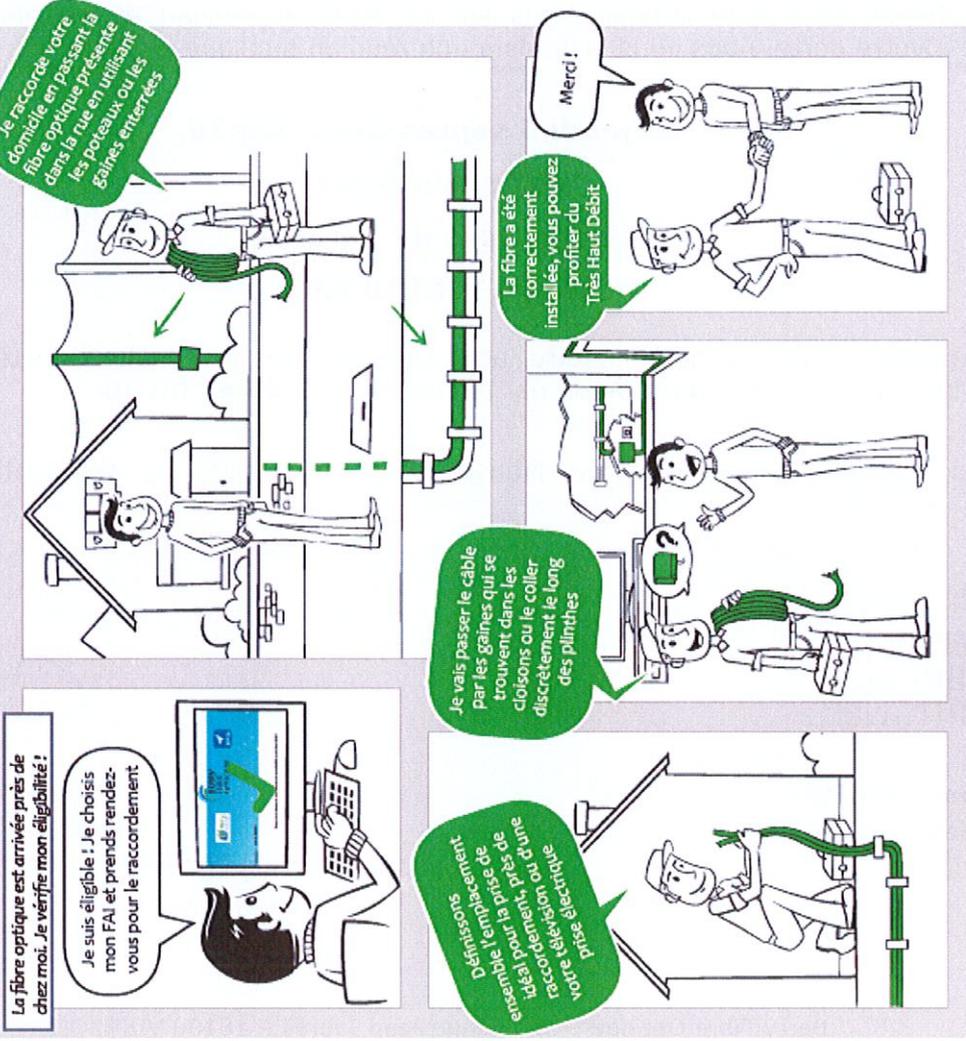
Directeur de Berry Fibre Optique



**M. Marc FLEURET**

Président du Syndicat Mixte RIP 36  
Président du Conseil départemental de l'Indre

# La fibre chez soi ? C'est facile !



# J'ai des questions !

<p><b>JE NE VOIS AUCUNE PASTILLE D'ÉLIGIBILITÉ À MON ADRESSE, QUE DOIS-JE FAIRE ?</b></p> <p>Cela veut dire que votre domicile n'est pas encore éligible à la fibre optique.</p> <p>Renseignez-vous sur les travaux programmés auprès de Berry Numérique pour le Cher et du RIP36 pour l'Indre.</p>	<p><b>COMMENT RÉSIÉLER MON ABONNEMENT INTERNET ACTUEL ?</b></p> <p>C'est votre nouvel opérateur qui se charge de cette démarche auprès de votre ancien opérateur.</p>	<p><b>COMMENT CONNAÎTRE LA LISTE DES OPÉRATEURS À MA DISPOSITION ?</b></p> <p>Les fournisseurs d'accès internet disponibles vous sont présentés lors du test d'éligibilité ; ainsi si vous êtes éligible, vous n'aurez plus qu'à choisir l'un d'entre eux !</p>
<p><b>PEUT-ON GARDER SON ANCIEN NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ?</b></p> <p><b>SON ADRESSE EMAIL ?</b></p> <p>Le numéro de téléphone oui, sous réserve de sa portabilité.</p> <p>Concernant l'adresse mail, cela dépend de chaque fournisseur d'accès. Rapprochez-vous directement du vôtre.</p>	<p><b>QUE DOIS-JE FAIRE POUR ÊTRE RACCORDÉ À LA FIBRE OPTIQUE TRÈS HAUT DÉBIT ?</b></p> <p>C'est simple et très rapide !</p> <p>Connectez-vous sur le site <a href="http://www.berryfibreoptique.fr">www.berryfibreoptique.fr</a> et faites le test en cliquant sur <b>« Tester mon éligibilité »</b></p> <p>Ensuite, il vous suffit de vous rapprocher des Fournisseurs d'Accès Internet référencés sur le site de Berry Fibre Optique pour obtenir des services.</p>	<p><b>DE QUEL DÉBIT VAIS-JE BÉNÉFICIER ?</b></p> <p><b>VAIS-JE VOIR LA DIFFÉRENCE AVEC MA CONNEXION ADSL ACTUELLE ?</b></p> <p>Entre 100 et 1000 MB par seconde, cela signifie que le téléchargement légal d'un film en haute-définition vous prendra désormais 6 minutes contre 1h avec votre connexion ADSL actuelle.</p> <p>Donc oui, la différence est visible et considérable.</p>

D'autres questions ?

Contactez-nous au **02 45 45 00 30**

Rendez-vous sur le site : [www.berryfibreoptique.fr](http://www.berryfibreoptique.fr)

